

pour préciser que la CDC ne prêterait ni ne participerait aux compagnies dont le capital serait inférieur à 1 million de dollars. Je ne sais trop ce que cela veut dire: l'investissement de la CDC ajouté au capital actuel de la compagnie, ou ce dernier seulement?

Les grosses compagnies canadiennes ne semblent pas éprouver de difficulté à trouver de l'argent. Alors, pourquoi veut-on que la CDC aide des entreprises qui sont déjà en mesure de se financer? Elles le sont certainement plus que les petites compagnies canadiennes, et c'est en fait la petite compagnie, la compagnie novatrice, qu'elle fabrique des produits pharmaceutiques ou qu'elle fasse de la recherche scientifique, qui est en difficulté. Si nous pensons à l'avenir, c'est sûrement de ces compagnies-là que nous devrions nous soucier, et c'est à celles-là mêmes que le ministre refuse l'aide de la CDC.

Laissez-moi vous donner un exemple de l'injustice que la CDC fera à ces compagnies. Le 2 février 1970, un nouvel article a paru dans le *Financial Times* coiffé du titre «Wanted Industrial Sponsor for DRB's New Gas Laser». La direction des recherches avait mis au point un laser commercial. Comme elle ne pouvait le lancer elle-même, elle cherchait un commercialisateur. La Société canadienne des brevets et d'exploitation a alors pressenti des sociétés dans ce but, et l'on choisit deux petites sociétés canadiennes.

J'ai pris contact avec le ministère pour voir où en étaient les choses et comment l'on progressait avec ce laser très prometteur. Si je ne m'abuse, les sociétés déploient tous les efforts, mais sont handicapées par un manque de capitaux. Elles n'ont pas un million, loin de là. De fait, elles ne disposent probablement que de l'ingéniosité, des compétences et du cerveau de leurs propriétaires. Mais à cause du texte du bill à l'étude, les sociétés riches en possibilités, celles que nous devrions aider, ne recevront aucune aide. Je trouve difficile de croire que le gouvernement sera en position de force tant qu'il insistera pour garder cet article dans le bill.

Le ministre s'est donné beaucoup de peine pour expliquer que la CDC ne sera pas une société de la Couronne. Il a répété maintes et maintes fois qu'elle ne sera pas comptable au gouvernement et ne sera pas sous la direction du gouvernement, et pourtant, d'une certaine manière, elle recevra des directives du gouvernement. D'une manière ou de l'autre, elle est censée agir dans l'intérêt national. J'ai essayé de déterminer la nature de la filière administrative. Ou bien le ministre nous induit en erreur, et je n'oserais insinuer qu'il le fait, ou bien il a l'intention d'exercer une surveillance très stricte sur la politique de la CDC. Sinon, je crois que tout cela est inutile. A quoi tout cela rime-t-il? C'est si dénué de sens que l'histoire circule,—et certaines des nouvelles qui ont été publiées et des analyses qui ont été faites l'indiquent,—qu'il sera à peu près impossible d'obtenir la direction voulue à la tête de la CDC, parce que tout homme d'affaires raisonnable, en présence des conditions contradictoires relatives à la corporation projetée, refuserait de s'y associer.

[M. Saltzman.]

Quand vous dites à un directeur que l'objet de la corporation est d'agir sous la direction du gouvernement dans les questions de politique telles que les définit celui-ci, il sait quoi faire. Si vous lui dites que tout ce qu'il a à faire c'est de réaliser des bénéfices, là encore, il sait quelle conduite tenir. Mais, si on demande qu'il réalise des bénéfices et en même temps qu'il agisse dans l'intérêt de la nation, on ne trouvera personne, car je ne vois vraiment pas comment on peut exploiter une compagnie ainsi. Donc, le bill est injuste et impraticable, et le gouvernement devra en modifier de quelque façon les termes si le bill doit avoir quelque signification.

Cet après-midi, quand le président du Conseil privé (M. MacEachen) commentait un rappel au Règlement, il a tiré des oubliettes deux exemples de corporations canadiennes qui avaient débuté comme compagnies privées. Dans les deux cas, les exemples n'auraient rien de bon pour l'avenir de la CDC. Il a mentionné le CN qu'on avait tenté de maintenir comme société privée. Finalement, le gouvernement a dû en prendre possession dans l'intérêt national.

• (9.30 p.m.)

Dans l'autre cas, il a commencé par la Banque du Canada et, d'une certaine façon, l'histoire de celle-ci est tout à fait similaire à celle de la CDC. Le gouvernement allait offrir des actions au public et inviter des banquiers à faire partie du conseil d'administration. Cela s'est révélé totalement impraticable parce que l'objectif de la Banque était de servir l'intérêt national et que celui des membres du conseil d'administration était de faire des bénéfices et qu'il était impossible de concilier les deux. Nous n'avons jamais réexaminé cette situation et, que nous aimions ou non le principe de la propriété publique, tout le monde convient que la Banque du Canada est très bien telle qu'elle est actuellement. Au long des années, il est devenu de plus en plus clair qu'elle est un instrument de la politique gouvernementale et qu'il ne peut en être autrement.

Le ministre a également déclaré que le gouvernement n'essaiera pas de s'immiscer dans la politique de la Corporation et qu'il sera seulement un investisseur. J'estime que le contrôle gouvernemental a plus d'importance que l'achat d'actions de la Corporation car, s'il se soucie de l'intérêt national, il est indispensable qu'il ait voix au chapitre. Sans qu'un contrôle soit nécessairement indispensable, il faut que le gouvernement puisse intervenir si le conseil d'administration n'agit pas dans l'intérêt national. Selon le ministre, ce n'est pas son objectif; il ne veut pas s'immiscer dans la gestion de la Corporation. Mais comment sera-t-il sûr que les sociétés dans lesquelles il voudra investir se soucieront de l'intérêt national? Si la Corporation ne fait pas tout cela, qu'est-elle censée faire? Nous savons seulement qu'elle est censée faire de l'argent. On ne cesse de nous répéter que la CDC est censée faire des bénéfices.

Je suis d'accord qu'en de nombreux domaines la rentabilité est un objectif raisonnable mais ce sont également ceux où l'entreprise commerciale peut parfaitement réussir. Mais rien ne prouve ni n'a jamais prouvé que l'appât